



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E178723

VALABLE JUSQU'AU 01/07/2024

ÉDITÉ LE 17/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/10/2016

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 01/02/2023
0

Raison sociale : LAFFARGUE - PICAT THIERRY

438 RUE DE DURAC
40630 SABRES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 822803250

Siret : 822 803 250 00023

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 0074096

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 78975875

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 78975875

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2023

Téléphone : 05 58 07 38 24

Portable : 07 84 15 75 97

Fax :

Site Internet : www.charpente-laffargue.com/

E-mail : charpente.laff@hotmail.com

Responsabilité légale :

LAFFARGUE - PICAT THIERRY ARTISAN / LAFFARGUE PICAT THIERRY CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	06/06/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	03/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.